

Objectifs :

- Rappeler les bases de la prévention des risques,
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur
- Définir et appliquer les règles de sécurité associées à chaque type de métier

Prérequis :

Tous personnels intérimaires intervenants dans les métiers concernés.

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Plateforme pédagogique équipée : échelle à crinoline, échafaudage de pied, échafaudage roulant, harnais antichute, etc...

Durée :

21 heures (3 jours) à 28 heures (4 jours) selon les catégories

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agences d'Aigues-Vives, de Bagnols-Sur-Cèze, d'Alès ou dans vos locaux (intra)

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCA ou de Pôle emploi pour les particuliers

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention.

Délai d'accès d'environ 30 jours.

Organisme partenaire : **Carsat** Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Afin de maîtriser les risques liés aux travaux en hauteur, les partenaires sociaux ont élaboré une formation renforcée à la sécurité au bénéfice des intérimaires des métiers du gros-œuvre.

Cette formation délivrée par un organisme de formation conventionné donne lieu à l'attribution d'un CCTH (certificat de Compétence au Travail en Hauteur)

CCTH **GO** : Métiers du Gros Œuvre

CCTH **ET** : Métiers d'Étancheur

CCTH **RE** : Métiers du Revêtement Extérieur

CCTH **CC** : Métiers de Charpentier/Couvreur



Pour quoi ? Pour qui ?

Pour toutes personnes intérimaires intervenants dans les métiers concernés par l'obligation de la CARSAT.

Réglementation

Seul un organisme de formation disposant des compétences et du matériel pédagogique adapté et conventionné par la CARSAT peut dispenser la formation et attribuer le Certificat de Compétence au Travail en Hauteur (CCTH)

A partir du 1^{er} janvier 2019, le certificat de compétence au Travail en Hauteur est obligatoire.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Certificat de Compétence au Travail en Hauteur (GO, CC, ET ou RE).

Compétences animateur

Formateur habilité CARSAT pour les formations : travail en hauteur/ échafaudages

Contenu de la formation

Selon les catégories

ET
3 jours

R408 : Utilisation des échafaudages de pieds
R457 : Montage, utilisation et démontage des échafaudages roulants
R464 : Utilisation des plateformes de travail en encorbellement (PTE)
R431 : Utilisation des systèmes de chutes (+ secours)
Pose et dépose des équipements de protection collective

GO
3 jours

R408 : Utilisation des échafaudages de pieds
R457 : Utilisation et démontage des échafaudages roulants
R464 : Utilisation des plateformes de travail en encorbellement (PTE)
R431 : Utilisation des systèmes de chutes
+ R399 : Risques liés au renversement des banches sous l'effet du vent
Pose et dépose des équipements de protection collective

RE
4 jours

R408 : Utilisation, **+ réception, montage et démontage** des échafaudages de pieds
R457 : Utilisation, **+montage** et démontage des échafaudages roulants
R464 : Utilisation des plateformes de travail en encorbellement (PTE)
R431 : Utilisation des systèmes de chutes
Pose et dépose des équipements de protection collective

CC
4 jours

R408 : Utilisation des échafaudages de pieds
R457 : Utilisation et démontage des échafaudages roulants
+ R446 : Mise en oeuvre des filets de sécurité en grandes nappes (pose et dépose)
R464 : Utilisation des plateformes de travail en encorbellement (PTE)
R431 : Utilisation des systèmes de chutes (+ secours)
Pose et dépose des équipements de protection collective

Métiers & Débouchées

- Le CCTH permet aux intérimaires la réalisation de leurs missions d'Intérim liées à chaque métier.

97.44%
de réussite

100%
de satisfaction